Envoyé en préfecture le 15/09/2025
Reçu en préfecture le 15/09/2025
Publié le
ID : 057-215700766-20250825-2025_949_REMPL-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 25 Août 2025

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	9

L'an deux mille vingt-cinq le 25 août 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe, IMMER Alain, GUINDT Philippe, OGER Isabelle, REUTER Olivier, THILL Céline, VALANCE Bénédicte, VIEIRA Christophe, WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

MENEGHIN Gaël

SIVEC Jean, ayant donné pouvoir à M. IMMER Alain

DEBAILLEUL Delphine, ayant donné pouvoir à M. GAILLOT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2025 – 949 Devis Daniel JAROSZ pour peintures au Foyer LE CLOS

Considérant l'état actuel du foyer LE CLOS et l'étude en cours pour la rénovation des sanitaires du foyer LE CLOS ;

Considérant qu'un devis a été demandé à Monsieur Daniel Jarosz, Artisan Peintre de Sierck-les-Bains, qui s'élève à 3.934,95 € H.T. (TVA non applicable, article 293B du CGI, en la qualité d'auto-entrepreneur de M. Jarosz) portant sur l'ensemble des murs de la salle (non compris le plafond ni le SAS d'entrée), avec une réalisation des travaux au cours des vacances scolaires d'été ;

Monsieur le Maire présente le devis et précise qu'il est nécessaire de réserver la période des travaux par anticipation compte tenu du planning de M. Jarosz et que les crédits nécessaires devront être inscrits au budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoirs :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis n° 14 08 25 02 du 05 août 2025, de Monsieur Daniel JAROSZ pour un montant de à **3.934,95 € H.T.** (TVA non applicable, article 293B du CGI).

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.
Beyren-lès-Sierck, le 13 septembre 2025
Le Maire :
Philippe GAILLOT

MAIRIE de BEYREN-les-SIERCK (Moselle)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 13 septembre 2025
Le Maire,

MAIRIE de BEYREN-les-SIERCK (Moselle)